



Réf. Farde e-Assemblées : 2702448

N° OJ : 68

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/04/2026

Objet : Appel à projets UCPM.- Projet AI-Warn.- Adoption et signature de l'accord de partenariat dans le cadre d'un financement européen.

Le Conseil communal,

Vu la décision n° 445 du Collège, prise en sa séance du 8 mai 2025, d'autoriser le principe d'une candidature de la Ville de Bruxelles, via son UO Climat et Ville en transition, à l'appel à projets européen UCPM avec le projet AI-Warn (farde n° 2652502);

Considérant que le programme de coopération interrégional européen UCPM a pour objectif de renforcer la résilience des territoires urbains face aux crises environnementales, en développant des outils innovants de planification d'urgence;

Considérant que la Ville de Bruxelles est partenaire d'un consortium conduit par l'Université de Zagreb (Croatie), qui a déposé le projet « AI-Warn » (Système d'alerte précoce holistique piloté par l'IA pour les risques climatiques);

Considérant que le projet AI-Warn a obtenu le financement demandé à la Commission européenne le 4 novembre 2025 et qu'à la suite de cet accord, la convention de subside (partnership agreement) ci-jointe a été préparée par le consortium;

Considérant que le consortium AI-Warn rassemble 5 partenaires issus de 3 pays européens, garantissant une approche transnationale, scientifique et opérationnelle robuste, à savoir :

- L'université de Zagreb (Croatie), leader du projet;
- L'entreprise d'IA Infra Plan (Croatie);
- Le Laboratoire de recherche ZENTRIX Lab (Serbie).

Considérant que le projet AI-Warn contribuera à 2 niveaux aux missions de l'UO Climat et Ville en transition, via une concrétisation de plusieurs actions déjà planifiées dans le Plan Climat et la déclaration de politique générale 2024-2030 :

- Adapter la ville aux risques climatiques d'inondations en améliorant la capacité d'anticipation de la Ville en cas d'alerte;
- Améliorer la gestion de l'eau sur le territoire de la ville.

Considérant que cette coopération permettra le développement d'un système d'alerte inondation innovant basé sur l'IA et permettant de faire des prédictions d'impacts pour aider la planification d'urgence de la Ville à anticiper les inondations par fortes pluies;

Considérant le travail en cours entre l'UO Planification d'urgence et l'UO Climat et Ville en transition de rédaction d'un plan d'urgence inondation en partenariat avec Safe.brussels et Bruxelles Environnement qui a identifié un besoin d'améliorer les systèmes de prédiction d'inondation par fortes pluies;

Considérant que les actions prévues pour la Ville de Bruxelles dans le cadre du projet AI-Warn sont d'être la ville pilote pour tester et déployer ce système d'alerte innovant en fournissant des données de terrain permettant de modéliser et anticiper les inondations sur notre territoire, puis de tester le système d'alerte en condition réelle;

Considérant que le projet AI-Warn constitue une opportunité concrète pour la Ville de Bruxelles de mettre en œuvre ses engagements en matière de climat, de protection du citoyen et d'amélioration de la gestion de l'eau grâce à un cofinancement de la Commission européenne, permettant notamment de réaliser des actions pilotes innovantes sur le territoire communal;

Considérant que le projet AI-Warn permettra à la Ville de Bruxelles de renforcer son rôle de ville exemplaire et pilote, de bénéficier

d'outils méthodologiques et techniques innovants, d'améliorer la qualité de vie et la sécurité de ses habitants et de donner une visibilité européenne accrue à l'action de ses services;

Considérant que ce financement permettra de renforcer la stratégie climatique de la Ville par l'affectation de 1 ETP à ce projet, sans coût supplémentaire en ressources humaines pour la Ville car la Commission européenne financera 100 % des coûts RH liés à ce projet;

Considérant que la Ville de Bruxelles recevra un subside de 101.991,00 EUR pour ce projet, et qu'elle s'engage à investir une participation communale de 18.138,00 EUR dans le projet, correspondant à des dépenses qui seront inscrites dans les budgets du département concerné.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : L'adoption de l'accord de partenariat pour faire partie du consortium du projet européen "AI-Warn", coordonné par l'Université de Zagreb.

Article 2 : L'autorisation de sa signature par la Ville de Bruxelles et la transmission du document signé au coordinateur du projet par l'UO Climat et Ville en transition.

Annexes :

[Accord de Partenariat AI-Warn_EN \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Accord de Partenariat AI-Warn_FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)